



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 46397

## Texte de la question

En République populaire de Chine, les droits de l'homme sont encore et toujours bafoués. En effet, M. Li Dan, l'une des principales personnalités de la société civile engagées dans la lutte contre le virus VIH, vient d'être arrêté de la façon la plus arbitraire que soit. Dans la province chinoise du Henan, où des dizaines de milliers de paysans ont été contaminés par la vente du sang, il est considéré comme un ennemi du pouvoir, et, depuis début août 2004, placé en détention. M. Li Dan est le fondateur de l'organisation antisida « Dongzhen », qui tente, avec de grandes difficultés, de venir en aide aux paysans contaminés du Henan. Ce jeune homme a été parmi les premiers en Chine à s'engager, dès 1996, dans la lutte contre l'épidémie de sida, à un moment où elle constituait encore un tabou absolu dans le pays. Compte tenu de cette regrettable situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui préciser ses intentions au sujet de ce dossier.

## Texte de la réponse

L'ampleur de l'épidémie de sida en Chine est encore mal connue. Les chiffres officiels d'une enquête réalisée en 2003 avec l'aide de l'OMS et de l'ONUSIDA annoncent 840 000 porteurs du virus, mais la maladie pourrait toucher deux à trois fois plus de personnes selon certaines sources. M. Li Dan, âgé de 26 ans, est un des acteurs de terrain qui tentent de venir en aide aux malades et à leurs familles. Il a créé en octobre 2003 l'école « Orchidée » dans le village de Shangqiu au Henan, afin d'accueillir une vingtaine d'élèves issus de familles touchées par le sida. M. Li Dan n'a pas été inquiété par les autorités centrales. Il est actuellement en liberté, mais il a effectivement été arrêté quelques heures, le 8 août 2004, lors d'un déplacement au Henan, où il s'était rendu après la fermeture de son école ordonnée en juillet par les autorités provinciales. Dès la fin des années 1990, les autorités centrales chinoises ont pris conscience de la gravité de l'épidémie. Deux plans nationaux ont été adoptés en 1998 et 2001, qui se sont traduits par des efforts en matière d'information et de prévention. La Chine a engagé une coopération avec les organismes internationaux de lutte contre le sida, ainsi qu'avec les ONG internationales (notamment dans la province du Yunnan). En 2003, la journée mondiale contre le sida a été marquée en Chine par un engagement sans précédent des autorités au plus haut niveau. En janvier 2004, le Premier ministre Wen Jiabao et la ministre de la santé Mme Wu Yi se sont rendus auprès de malades du sida. Ce geste a suivi l'annonce en septembre 2003 d'un nouveau plan de lutte contre l'épidémie comprenant le renforcement du contrôle sur les autorités locales, la distribution gratuite de traitements aux malades les plus pauvres, le renforcement de la prévention, la garantie des droits des malades face aux discriminations et le développement de la coopération internationale. La France, consciente des enjeux de la progression du sida en Chine, mène depuis 2003 des actions de coopération à travers un programme d'ateliers cliniques auquel participe l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Par ailleurs, la France est observatrice au comité chinois de coordination du fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Enfin, la France a engagé une coopération d'envergure sur les maladies infectieuses émergentes, et notamment le sida, par la création d'un Institut Pasteur à Shanghai, inauguré en octobre 2004 par le Président de la République lors de sa visite d'État en Chine.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription** : Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 46397

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 septembre 2004, page 6935

**Réponse publiée le** : 21 décembre 2004, page 10217